

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RICHER, Monsieur KARTAL, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Madame MEYZONNY, Monsieur ABBES, Monsieur LARBI.

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Madame BRISSEZ (à Monsieur DEROUBAIX)
Monsieur RIBIERE (à Madame SONNERY)

ABSENTS :

Madame ARMAND, Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET
Madame ARBORE

Le quorum est atteint

Monsieur DI PERNA est désigné secrétaire de séance.

2024.06.01 **MODIFICATION DE LA CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**
(Rapporteur : Daniel FABRE)
Nomenclature : 5.2 : Fonctionnement des Assemblées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-22 ;

Vu la délibération n° 2024.01.01 en date du 15 mars 2024 modifiant la constitution des commissions municipales ;

Suite à la démission de Monsieur Antoine MARINO MORABITO et à l'intégration au sein du Conseil Municipal de Michaël LARBI, il est proposé d'acter sa participation aux Commissions Municipales suivantes :

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20241206-DEL_2024_06_01-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

- ✓ Finances
- ✓ Action Educative et vie scolaire
- ✓ Intergénérationnel, Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes
- ✓ Jeunesse

La Commission Municipale Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies, lors de sa séance en date du 03 décembre 2024 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **DE MODIFIER** la composition des commissions municipales comme suit :

Michaël LARBI est désormais membre des Commissions suivantes :

- ✓ Finances
- ✓ Action Educative et vie scolaire
- ✓ Intergénérationnel, Jumelage et Conseil Municipal des Jeunes
- ✓ Jeunesse

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 11 DEC. 2024

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Philippe DI PERNA
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20241206-DEL_2024_06_01-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024